

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 19 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13 et 14 décembre 2011

2011 DRH 87 Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au grade de technicien des services opérationnels de classe normale du corps des techniciens des services opérationnels de la Commune de Paris– dans la spécialité fossoyage.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n°85-1229 du 20 novembre 1985 modifié relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les délibérations DRH 2011-16 et 2011-17 des 28, 29 et 30 mars 2011 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie B de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 61 des 11 et 12 juillet 2011 portant fixation du statut particulier applicable au corps des techniciens des services opérationnels de la Commune de Paris ;

Vu la délibération DRH 84 des 14 et 15 novembre 2011 portant fixation du règlement général des concours pour l'accès au grade de technicien des services opérationnels de classe normale du corps des techniciens des services opérationnels de la Commune de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de fixer la nature des épreuves et le programme des concours externe et interne pour l'accès au grade de technicien des services opérationnels de classe normale du corps des techniciens des services opérationnels de la Commune de Paris –dans la spécialité fossoyage ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Les concours externe et interne d'accès au grade de technicien des services opérationnels de classe normale du corps des techniciens des services opérationnels de la Commune de Paris- spécialité fossoyage- comportent les épreuves suivantes dont le programme figure en annexe.

A. Epreuves écrites d'admissibilité

1 Rédaction d'un rapport relatif soit à un évènement survenu pendant le service soit au déroulement habituel des activités du service, à partir d'un scénario et/ou d'une documentation pouvant comporter jusqu'à 10 pages.

Cette épreuve a pour objectif d'apprécier les capacités du candidat à rédiger et à rendre compte par écrit d'un sujet, à identifier les questions essentielles et à proposer des solutions pertinentes.

(durée : 2h, coefficient 3 pour le concours externe et coefficient 2 pour le concours interne)

2 Résolution d'un ou plusieurs cas pratiques relatifs à l'organisation de tâches d'une équipe et à l'exécution de travaux à partir d'un dossier de 30 pages maximum, comportant des données numériques. Cette épreuve implique la réalisation de calculs, voire de tableaux, graphiques, croquis ou schémas.

L'épreuve a pour objectif d'apprécier les connaissances techniques du candidat et son aptitude à organiser d'une manière efficace, cohérente et pratique le travail d'une équipe.

(durée : 3h, coefficient 2 pour le concours externe et coefficient 3 pour le concours interne)

B. Epreuves d'admission

1 Epreuves pratiques

a) Réalisation d'une exhumation administrative dans le cadre d'une reprise de concession.

Cette épreuve comprendra la descente dans le caveau ou la fosse, la réunion des ossements du défunt et leur placement dans un cercueil, l'évacuation des restes du cercueil d'origine.

(durée 30 minutes maximum, coefficient 1)

b) Relevé et contrôles sur site

-Etablissement d'un relevé ou d'un croquis à main levée et mise en forme.

-Contrôle en matière d'hygiène et de sécurité portant sur un ou plusieurs espaces d'un cimetière et/ ou sur le matériel funéraire. Le candidat relèvera toutes les anomalies, désordres ou dysfonctionnements et proposera toute solution jugée utile.

Pour chacune de ces deux sous épreuves, la durée des constatations sur le terrain est fixée à 30 minutes, le candidat disposant ensuite de 15 minutes pour mettre en forme l'ensemble des informations collectées.

(durée 1h30, coefficient 2)

Les épreuves ont pour objectif d'apprécier les capacités techniques et opérationnelles du candidat à évoluer en milieu funéraire.

2 Entretien avec le jury

L'épreuve a pour point de départ un exposé d'une durée maximale de 5 minutes, permettant au candidat de mettre en valeur son parcours et son projet professionnel (concours externe) ou son parcours et son expérience professionnelle (concours interne).

Cet exposé est suivi d'une conversation avec le jury, destinée à apprécier ses compétences, ses motivations, sa capacité à exercer les missions dévolues aux techniciens des services opérationnels dans la spécialité fossoyage tout particulièrement son aptitude à l'encadrement, et ses connaissances du métier, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, au travers notamment de mises en situation professionnelle.

Le jury dispose, comme aide à la décision, d'un test psychotechnique subi préalablement par chaque candidat admissible.

(durée : 15 minutes, coefficient 4)

PROGRAMME DES EPREUVES

Ce programme vaut pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission de chaque concours.

Partie commune aux concours externe et interne

I. TECHNOLOGIE

A. TERRASSEMENT (creusement de fosse)

Les sols, leur stabilité

Soutènement : boisage, étaieement...

Creusement mécanique : différents engins utilisés, les habilitations, précautions d'utilisation, entretien courant.

Creusement manuel : l'outillage utilisé

Démolition des caveaux : techniques et matériels utilisés

B. Réglementation funéraire :

Textes applicables notamment la loi du 8 janvier 1993 et le code général des collectivités territoriales ; distinction secteur domanial et secteur concurrentiel, le domaine public et les concessions funéraires ; règlement des cimetières parisiens ; différents modes d'inhumation, typologie des opérations funéraires, durée des concessions.

C. Notions sur les principaux rites funéraires (bouddhiste, catholique, judaïque, musulman, orthodoxe, protestant....)

D. Orientation

Lecture de plan et de carte, repérage. Calculs des échelles.

II. MATHEMATIQUES

Maîtrise des principales unités de mesure :

- longueur, surface, volume, poids mesures agraires, mesure de temps, densité, masse volumique.
- Calcul de pourcentage, indices taux
- notions de vitesse

III. HYGIENE ET SECURITE

Le cadre légal

Principaux risques :

- chimique
- biologique
- risques liés à l'activité de l'opérateur (posture de travail, manutention, chutes,...)
- risques spécifiques liés à l'utilisation d'engins, machines et outils.

Partie spécifique au concours interne

REGLEMENTATION DU PERSONNEL

- Notions générales sur le recrutement, titularisation, avancement, discipline, paie, repos, accidents de travail et de trajets.
- Cadre juridique de la gestion du personnel public. Définition de termes généraux: statut, agent public, catégories (corps, grade, échelon)...
- Organismes de concertation (CAP, CTP, CHS, CSAP), leur rôle.
- Droits et obligations des personnels publics.
- Organismes médicaux.